



## Les territoires ont la parole ! Bretagne

### Compte-rendu de la réunion du 2 novembre 2020

#### 1 Participants

La liste des participants ainsi que le support de présentation présenté pendant la réunion sont disponibles sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr) : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

#### 2 Questions / réponses

*NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être réintégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.*

*Rappel des coordonnées de contact : [dastri@dastri.fr](mailto:dastri@dastri.fr)*

##### 2.1 Distribution des Boîtes à aiguilles (BAA) et collecte

- **Quelles sont les raisons qui expliquent des résultats élevés (sup. à 100%) pour la distribution de boîte à aiguilles et la collecte ? Représentants des Pharmaciens**

Une première explication est liée à une éventuelle utilisation de la filière par des professionnels de santé : ils retirent une boîte à aiguilles en pharmacie (à couvercle vert, réservée aux patients) et la ramène dans un point de collecte du réseau DASTRI (en général la même pharmacie). Les opérateurs de collecte veillent à ce que les déchets collectés ne soient pas des déchets de professionnels (ils peuvent être amenés à refuser la collecte) mais dans le cas de boîtes jaunes à couvercle vert, lorsqu'elles se trouvent dans les contenants de stockage, il n'est pas possible de dire ce qu'elles contiennent et si elles proviennent d'un patient ou d'un professionnel de santé.

Par ailleurs, la répartition du gisement national au niveau départemental se base sur des clés de répartition qui peuvent ne pas toujours être en adéquation avec la réalité territoriale (part des patients en auto-traitement plus faible ou plus importante qu'estimée : accompagnement plus ou moins important de la part des infirmiers, selon les territoires). DASTRI travaille actuellement sur la réévaluation de la répartition régionale du gisement pour disposer des données plus précises. Les écarts identifiés sont en général de quelques % et ne suffisent pas toujours à expliquer des résultats supérieurs à 100%.

##### 2.2 Impacts COVID 19

**Concernant cette période de 2<sup>nd</sup> confinement : les collectivités présentes à la réunion n'indiquent qu'il n'y a pas de fermeture prévue des déchèteries de leurs territoires.**

## 2.3 Communication

- **L'information sur la filière d'élimination des DASRI des patients en autotraitement et la collecte du déchet en pharmacie pourrait-elle apparaître dans la notice d'utilisation du médicament ?** ARS – Françoise BARBIER

DASTRI a envisagé cette possibilité mais la mise en marché des médicaments et des DM est très réglementée. Il n'est pas possible de faire évoluer une notice sans obtenir une nouvelle autorisation de mise en marché.

De plus, la filière DASTRI est spécifique à la France et certaines notices sont valables pour l'Europe et les laboratoires ne souhaitent alors pas éditer des notices spécifiques à la France.

Néanmoins, DASTRI pourrait réétudier le sujet, a minima pour les nouveaux médicaments et DM. Il semble cependant difficile de généraliser cette pratique sans évolution réglementaire qui rendrait obligatoire cette information.

- **Nous apprécions la prise en compte des actions du PRGPD par DASTRI et votre engagement. Dans cette dynamique, la Région pourra relayer les messages de DASTRI et mobiliser les collectivités pour la campagne sécurité. Nous sommes intéressés par les résultats de l'enquête IFOP, est-il possible de recevoir les résultats concernant les centres de tri de Bretagne ?** Région Bretagne – Martine CHRETIEN

Pouvoir compter sur la Région et les collectivités est précieux pour l'éco-organisme, la Région Bretagne est fortement impliquée sur la gestion des déchets et nous l'en remercions. Nous vous transmettrons des informations qui pourront être communiquées et diffusées largement.

Concernant l'enquête IFOP Centre de Tri, l'analyse des résultats n'est pas totalement finalisée. DASTRI organisera une réunion de restitution fin 2020 ou début 2021, a priori en visioconférence, à laquelle seront conviées les différentes parties prenantes. A la suite, les résultats seront diffusés sur le site de DASTRI. Les résultats régionaux pourront être diffusés plus spécifiquement aux Régions (notamment sur l'Extranet de DASTRI).

A la suite de cette restitution, une campagne de communication et de sensibilisation au bon geste de tri des DASRI sera mise en place. Les collectivités, en particulier sur les territoires les plus concernées, seront sollicitées pour diffuser cette campagne sécurité, comme cela a été fait les années précédentes dans les territoires de vigilance.

## 2.4 Activité hors agrément : DASRI complexes

- **Le fait de traiter en Suisse doit être coûteux, pouvez-vous indiquer le coût unitaire par pompe Omnipod ? d'autres adhérents sont-ils engagés dans ce type de traitement ?**  
Représentants des Pharmaciens

Il s'agit d'une prestation hors agrément, mise en place par DASTRI pour la seule société INSULET, qui fabrique et commercialise ces pompes (à noter, la distribution étant initialement assurée par la société YPSOMED). Ces DASRI sont dits « complexes » compte tenu de la présence d'un DASRI perforant, d'une carte électronique et de piles alcalines, non aisément séparables.

Depuis 2018, l'organisation mise en place (2 à 3 opérations de déstockages par an) permet d'apporter une solution aux patients en autotraitement qui utilisent ces dispositifs et seul un site en Suisse peut prendre en charge ces déchets et assurer une séparation des composants. C'est un schéma très spécifique et les coûts unitaires sont significatifs pour cette solution particulière qui traduit un fort engagement de la société INSULET pour assurer un traitement conforme de ces déchets.

DASTRI étudie actuellement la mise en place d'une solution en France (prévue pour 2021) qui devrait tout de même permettre de réduire le coût de prise en charge de ce type de dispositifs. Des évolutions réglementaires devraient faciliter leur prise en charge et permettre la mise en place d'une solution pérenne en France, avec des consignes simples pour les patients et les pharmaciens, ce qui facilitera le bon geste de tri.

- **Concernant le FREESTYLE LIBRE, l'applicateur est à déposer dans une boîte DASTRI (modèle 1,5L) et le capteur est à conserver (en attente d'une solution), mais cela est méconnu des pharmaciens (et les patients), qu'est-il prévu ? Représentants des Pharmaciens**

DASTRI a effectivement identifié ce problème lors de ses différents échanges avec les pharmaciens et les patients et cela est confirmé par les résultats des baromètres Pharmaciens et Patients (enquête IFOP). Il est important de bien faire passer le message. Cela sera sans doute plus simple lorsqu'une solution existera pour le capteur. A noter, DASTRI n'a pas été missionné pour la prise en charge de ces capteurs mais prend en charge les applicateurs dans le cadre de son agrément. En effet, l'applicateur comporte un perforant et doit être jeté dans les boîtes DASTRI. Comme indiqué, seul le modèle de 1,5L permet de prendre en charge ces applicateurs qui sont relativement volumineux ; l'ouverture du couvercle ayant été spécialement étudiée pour permettre l'introduction de ce dispositif.

A noter, un appel d'offres pour le renouvellement du marché des contenants est en cours (boîtes à aiguilles, fûts et caisses carton). Seul un grand modèle de boîte à aiguilles sera a priori retenu et il devra permettre de prendre l'ensemble des DASRI ; cela facilitera également la diffusion des consignes.

## 2.5 Activité hors agrément : DASRI issus de la vaccination et des tests COVID-19

- **L'an dernier, des pharmaciens se sont rendus en déchèterie après l'opération de vaccination et souhaitaient un bordereau de prise en charge. Je pense qu'ils ne voulaient pas prendre à leur charge les frais via un opérateur privé. Il y a eu un imbroglio entre l'ARS et le syndicat des pharmaciens du 22 (un courrier a été envoyé aux pharmaciens pour leur indiquer de ramener leurs boîtes en déchèterie). Que faire si la situation se reproduit cette année ? Lamballe Terre & Mer – Ronan GUICHARD**

**Commentaire de l'ARS : nous n'avons pas connaissance d'un courrier indiquant de rapporter les vaccins en déchèterie ; ce courrier n'a a priori pas été envoyé par l'ARS.**

La mise en place en 2019 avait été particulièrement compliquée car les discussions avaient nécessité beaucoup de temps pour permettre la mise en place d'une solution gratuite pour les pharmaciens, déjà engagés dans la collecte des DASRI des patients. Plusieurs messages avaient effectivement été diffusés, par les uns ou les autres, avec des initiatives locales différentes selon les territoires, avant la confirmation de la prise en charge de ces déchets par DASTRI. Il nous avait été remonté par les structures en charges de la formation des pharmaciens pour la vaccination du besoin d'information sur le sujet des déchets ; malheureusement les consignes sont arrivées tard. Cela n'a finalement pas empêché les pharmaciens d'utiliser largement la filière DASTRI (plus de 10 000 pharmaciens se sont déclarés sur le site de DASTRI).

- **Effectivement, il est dommage lors de la précédente campagne 2019-2020 de ne pas avoir pu diffuser les consignes plus tôt, et cette année il est déjà trop tard pour diffuser de nouvelles consignes, la campagne de vaccination étant déjà quasiment terminée. Les vaccins sont déjà sans doute dans les contenants DASTRI. Quelles consignes peuvent être données concernant les vaccins pour la nouvelle campagne ? Et qu'en est-il des autres DASRI produits en officine (tests COVID19 et masques) ? URPS Pharmaciens – Hervé BRETEAU**

Les discussions sont toujours en cours et concernent les déchets issus de la vaccination et des tests COVID19 (dans une logique d'optimisation des collectes et de circuit unique, il serait logique qu'ils suivent le même circuit). Les pharmaciens devraient avoir des consignes rapidement pour cette année. Malheureusement nous n'avons pour le moment pas d'autre information.

A noter, lorsqu'elle sera disponible, l'information sera diffusée largement : publication sur le site web de DASTRI, envoi d'un FLASH INFO (mailing) à l'ensemble des pharmaciens et publication d'un communiqué de presse

## 2.6 Evolutions à venir

- **Quelles sont les autres évolutions pour DASTRI liées à la loi AGEC, en plus de l'extension du réseau de collecte à l'ensemble des pharmacies d'officines et les évolutions liées aux produits complexes ? Région Bretagne – Martine CHRETIEN**

La loi AGEC confirme la nécessité de travailler sur l'éco-conception pour l'ensemble des filières REP. Pour DASTRI, cela pourra par exemple se traduire par une évolution boîtes à aiguilles, l'éco-organisme étant directement impliqué sur ce sujet (près de 50% des déchets traités sont issues des contenants). Les boîtes à aiguilles pourraient par exemple être réutilisables ou intégrer du plastique recyclé ; mais cela ne pourra pas aller dans des évolutions réglementaires pour rendre possible ou élargir les possibilités actuelles en la matière.

Il sera à l'inverse nettement plus difficile de travailler sur l'éco-conception des DM et des médicaments, même si certaines entreprises y travaillent, car les aspects sanitaires et environnementaux ne peuvent pas toujours s'accorder. Par exemple, concernant la sécurisation des dispositifs médicaux (DM) : en général les DM sécurisés sont plus volumineux et utilisent davantage de matière plastique pour assurer la sécurité des utilisateurs. A noter, DASTRI mène un travail sur le sujet de l'éco-conception pour les produits complexes (dispositifs sécurisés) et pourra l'étendre aux autres dispositifs sécurisés : un DM sécurisé pourrait par exemple bénéficier d'un allègement des contraintes pour son stockage et son transport et permettra ainsi de réduire les emballages.

Enfin, il est précisé que les industriels sont principalement des structures internationales, et seule la France est concernée par une filière REP, il ne sera donc pas toujours possible de faire évoluer les choses.

## 3 PLAN D' ACTIONS

Tâches	Référent	Partenaires	Échéance
Etudier la possibilité de faire évoluer les notices des médicaments et des dispositifs médicaux, en faisant figurer la filière DASTRI (dans le cas de l'auto-traitement)	DASTRI	ARS	Courant 2021
Diffusion des résultats de l'enquête IFOP Centre de Tri (dont résultats pour la Bretagne à communiquer à la Région)	DASTRI		Fin 2020 / début 2021
Mise en place de la Campagne Sécurité : mobilisation des collectivités pour diffuser l'information, avec le soutien de la Région Bretagne	DASTRI	REGION BRETAGNE	Début 2021
Diffusion des (nouvelles) consignes de tri pour les DASRI complexes (et rappel des consignes actuelles pour les applicateurs des capteurs de glycémie en continu)	DASTRI		Début 2021